



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 28 février 2013, le règlement suivant a été adopté :

- **Règlement 2013-226 modifiant le règlement 2007-137 de délégation de dépenses**

Ce règlement entre en vigueur le 4 mars 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 4 mars 2013


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **4 mars 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 mars 2013**

